



Hospicare Flexible

Une assurance hospitalisation étendue et flexible en Belgique et à l'étranger.

Hospicare Flexible vous permet d'adapter votre offre de santé à votre budget et aux besoins de vos collaborateurs. Si vous développez cet excellent produit pour en faire l'un des plus complets du marché, vous ferez vraiment la différence en tant qu'employeur.

Supporter de votre vie



Les garanties fixes d'Hospicare Flexible



Pendant l'hospitalisation

En cas d'hospitalisation pour cause de maladie, d'accident, de grossesse ou d'accouchement, vous veillez à ce que vos collaborateurs puissent se concentrer sur leur rétablissement à l'abri des soucis financiers.

- Frais de séjour (dans tous les hôpitaux belges)
 - Hospitalisation de jour
 - Système de tiers payant Medi-Assistance : votre collaborateur ne doit rien avancer. Nous payons la facture d'hospitalisation directement à l'hôpital.
 - Honoraires (sans limitation)
 - Médicaments, examens et traitements
 - Prothèses, implants, appareils orthopédiques
 - Séjour d'un des parents auprès de l'enfant hospitalisé (les frais des repas du parent qui séjourne avec l'enfant ne sont pas couverts)
 - Remboursement des traitements de procréation médicalement assistée dans la mesure où une intervention légale est prévue
 - Soins palliatifs à l'hôpital
- Aussi en dehors de l'hôpital**
- > Traitement de la cataracte extra-muros [max. 600 euros/œil]
 - > Frais de transport pour les transports médicaux urgents
 - > Forfait accouchement à domicile (620 euros)



Avant et après l'hospitalisation

De nos jours, les traitements médicaux ne se limitent généralement plus au seul séjour à l'hôpital. Les examens avant et après l'admission peuvent alourdir considérablement la facture. C'est pourquoi Hospicare Flexible rembourse également les frais de soins ambulatoires : jusqu'à un mois avant l'admission et jusqu'à trois mois après.

Cette garantie couvre les éléments suivants :

- Médicaments prescrits avec intervention légale
- Visites chez le médecin
- Kinésithérapie
- Examens





TRÈS
VASTE



Une maladie grave

Cancer, sida, diabète, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, mucoviscidose... Une maladie grave entraîne un coût énorme, souvent pour de très longues périodes. Grâce à Hospicare Flexible, cela ne doit pas devenir un gouffre financier pour vos collaborateurs. AG couvre le coût des soins médicaux ambulatoires liés à une des 30 maladies graves répertoriées. Et ce, de manière illimitée dans le temps et sans plafond, même s'il n'y a pas eu d'hospitalisation. De plus, aucune franchise n'est applicable.

Cette garantie couvre les éléments suivants :

- Médicaments prescrits avec intervention légale
- Visites chez le médecin
- Kinésithérapie
- Examens
- Prix de location de matériel médical
- ...



Couverture et assistance à l'étranger

Grâce à Hospicare Flexible, vos collaborateurs n'ont pas besoin d'une assurance assistance voyage supplémentaire. Car l'assurance très large que vous leur offrez en Belgique s'applique également à l'étranger. La garantie est valable à l'étranger pour une hospitalisation d'urgence et imprévue, mais aussi pour les hospitalisations planifiées. Dans ce dernier cas de figure, une autorisation préalable de la mutuelle est toutefois nécessaire.

Cette garantie couvre les éléments suivants :

- Assistance médicale sur place
- Organisation administrative de l'hospitalisation
- Frais de recherche et de sauvetage
- Intervention financière via le système de tiers payant
- Rapatriement de l'assuré et des membres de la famille assurés
- ...

Un service de premier ordre, toujours à portée de main grâce à MyAG Employee Benefits

Tous les avantages réunis dans une seule app avec un taux de satisfaction de



Grâce à l'app, vos collaborateurs ont un accès permanent à leurs assurances, à un accompagnement médical et à un soutien en santé mentale.

Intuitive, sécurisée et efficace.



En quelques clics, ils peuvent:

- Introduire des frais médicaux
- Déclarer une hospitalisation
- Consulter leurs garanties
- Demander des attestations d'assurance
- Contacter AG facilement



Bien-être mental: My Mind by AG



mind
Partenaire de

Des **outils d'auto-soin** basés sur des fondements scientifiques et une ligne d'écoute **Safe2Talk** disponible **24/7**, tenue par des conseillers professionnels, aident vos collaborateurs à préserver leur équilibre mental.

- Analyse personnalisée du risque de burn-out
- Programme d'auto-apprentissage pour renforcer la résilience
- Contenus utiles sur le bien-être mental
- Ligne **Safe2Talk**
 - > Assistance professionnelle 24h/24, conseils juridiques et financiers inclus
 - > Confidentiel
 - > Conseillers indépendants



Accès aux consultations vidéo via Doktr



Un accès à un avis médical fiable et de qualité via l'application **Doktr**:

- Consultations vidéo avec **des médecins généralistes belges reconnus**
- **Sans rendez-vous**
- Également disponible à l'étranger
- **Prescription** disponible immédiatement dans l'app ou via eID
- **Compte-rendu** pour le médecin traitant



Mes réductions chez les partenaires d'AG

Des réductions exclusives et des avantages chez nos partenaires santé de qualité, pour soutenir la santé et le bien-être de vos collaborateurs. Tous les avantages sont accessibles directement dans l'app.

Avantages pour vous, employeur



De premier plan

Vous proposez l'une des solutions les plus complètes du marché — un vrai atout pour votre image d'employeur.



Innovant

Vous répondez aux besoins actuels et futurs de vos collaborateurs. Ils le remarqueront.



Accessible

Un accès simple, pratique et abordable à des soins de qualité. Partout, tout le temps.

Couvertures optionnelles

Une maladie entraîne toutes sortes de désagréments pour vos collaborateurs et leur famille. Vous voulez non seulement leur permettre de limiter leurs dépenses, mais aussi leur offrir un maximum de confort dans ces circonstances difficiles ? Grâce à ces services supplémentaires, vous montrez que vous êtes un caring employer et vous faites la différence.



Services de confort

Une hospitalisation bouleverse le quotidien d'une famille. Les services pratiques organisés pour vos collaborateurs et leur famille grâce à cette garantie tombent donc à point nommé.

- Soins obstétriques
- Aide ménagère
- Aide pour faire les courses
- Transport vers et depuis l'hôpital, également pour les parents et/ou les enfants
- ...



Delta, la meilleure protection possible

Avec cette option, vous offrez à vos collaborateurs la protection la plus complète. Elle comprend les éléments suivants :

- Doublement des périodes pré- et post-hospitalisation de un à deux mois et de trois à six mois [également disponible en tant qu'option séparée]
- Remboursement des médecines alternatives à 50 % [homéopathie, ostéopathie, chiropractie...]
- Médicaments homéopathiques à 50 %
- Soins palliatifs à domicile et dans un centre de jour agréé

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- Les frais médicaux qui résultent d'une « faute lourde » (par exemple un comportement téméraire, l'alcoolisme ou l'usage abusif des médicaments) sont exclus de la couverture.
- Les traitements non médicalement nécessaires, tels que les interventions esthétiques, la contraception et les examens et check-up préventifs, sont également exclus.
- Pour les médicaments prescrits sans intervention légale, AG limite son remboursement à 50 % des coûts, et ce, pour les garanties Soins ambulatoires et Maladies graves. Ce plafond ne s'applique pas à la garantie Hospitalisation.

Avant de souscrire cette assurance, parcourez le document IPID, qui fournit des informations claires et concises sur votre future police. Ce document contient des informations générales relatives aux produits d'assurance d'AG. Le contrat est conclu pour une période d'un an, renouvelable tacitement à la fin de chaque année d'assurance. Vous trouverez l'étendue exacte de ces produits dans les conditions générales. Un calcul de prime et une offre sont disponibles gratuitement sur notre site web www.agemployeebenefits.be.

Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. Les plaintes peuvent être introduites auprès du Service de Gestion des Plaintes d'AG [tél. : 02 664 02 00 - customercomplaints@aginsurance.be]. Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à L'Ombudsman des Assurances [Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél : 02 547 58 71, www.ombudsman-insurance.be].



AG Insurance

Site de gestion d'AG

Noord

Berchemstadionstraat 70
2600 Berchem
Tel. +32[0]3 218 31 11

Sud

Boulevard Tirou 185
6000 Charleroi
Tel. +32[0]71 27 62 11

www.aginsurance.be

AG Insurance [en abrégé AG] SA - Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles - www.aginsurance.be - info@aginsurance.be - IBAN : BE13 2100 0007 6339 - BIC : GEBABEBB - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles